

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 1^{er} août 2025

**relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Glasgow (Royaume-Uni) en tant
que délégué du consul général de France à Édimbourg**

NOR : EAEF2522627A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Olivier SALAZAR-FERRER, consul honoraire de France à Glasgow, est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

1° délivrance de certificats de vie ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 1^{er} août 2025.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'administration des Français,

S. JAUNET